

Chamoson
COMMUNE DE
VALAIS.SUISSE

COMPTES 2023

COMMUNE

DE

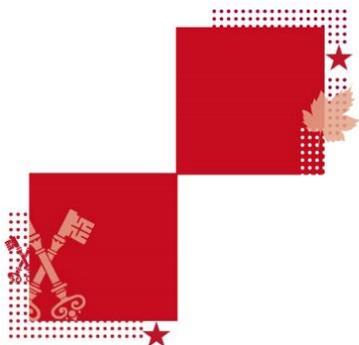
CHAMOSON

 Administration
Communale

 Chemin Neuf 9
CH-1955 Chamoson

 T +41 27 305 10 30

 e administration@chamoson.net
I www.chamoson.net



COMMUNE DE
Chamoson
VALAIS.SUISSE

Table des matières

Convocation assemblée primaire	3
Message introductif	4
Compte de résultats et des investissements - aperçu	16
Compte de résultats échelonnés - aperçu	17
Bilan - aperçu	18
Tableau de flux de trésorerie	19
Compte de résultats selon les tâches - aperçu	20
Compte de résultats selon les natures - aperçu	21
Compte des investissements selon les tâches - aperçu	22
Compte des investissements selon les natures - aperçu	23
Tableau des crédits d'engagement	24
Indicateurs financiers - aperçu	25
Rapport succinct de l'organe de contrôle	27
Principes pour la présentation et tenue des comptes	29
Etat du capital propre	34
Tableau des provisions	35
Tableau des participations	36
Tableau des garanties	37
Tableau des immobilisations	38

ASSEMBLEE PRIMAIRE

CONVOCATION

L'assemblée primaire de la commune de Chamoson est convoquée le mercredi 12 juin 2024 à 19h30, à la salle polyvalente, avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 7 mai 2024,
2. Comptes de la municipalité 2023,
3. Rapport de l'organe de contrôle,
4. Approbation des comptes 2023,
5. Divers.

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2023 de la municipalité peuvent être consultés par chaque citoyenne et citoyen, tous les matins, du lundi au vendredi (de 8 heures à 12 heures) au greffe communal ainsi que sur le site internet www.chamoson.net et ce jusqu'à la date de l'assemblée.

Chamoson, le 22 mai 2024

L'administration communale

MESSAGE INTRODUCTIF SUR LES COMPTES 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al. 1 de la loi sur les communes du 05 février 2004, le conseil communal a le plaisir de vous présenter les comptes 2023 de la commune. Ces comptes, soumis à votre approbation, ont été présentés à l'organe de contrôle prévu par la loi et le conseil communal les a approuvés lors de sa séance du 7 mai 2024.

Remarques préliminaires

Afin de présenter une situation financière claire et transparente, les comptes 2023 ont été tenus conformément à l'ordonnance sur la gestion financière, avec un plan comptable harmonisé et une comptabilité analytique. L'exercice 2023 ainsi que les états de comparaison sont présentés selon les normes comptables MCH2. Nous vous transmettons, avec ces pages, différents tableaux sur le bilan, le compte de fonctionnement et le compte d'investissements ainsi que les graphiques de l'évolution des intérêts passifs, de l'endettement net et de la dette nette par habitant.

Passage aux normes comptables MCH2

Le passage à l'établissement des comptes selon les normes MCH2 a induit que le plan comptable a été adapté par sa structure et sa numérotation. Cette mise à niveau est une opportunité d'affiner une partie de la ventilation comptable là où cela peut être pertinent, à des fins de compréhension et d'analyse. Il se peut donc que, durant un certain temps, la comparaison entre les différents états financiers soit un peu moins aisée qu'avant du fait de certains reclassements.

Considérations générales – analyse du résultat

L'exercice 2023 présente une marge d'autofinancement de **Fr. 3'659'570.56**. Elle permet de couvrir les amortissements comptables planifiés de l'exercice de **Fr. 2'714'622.-**. Après intégration des attributions/prélèvements sur fonds et financements spéciaux et des réévaluations sur participations du patrimoine administratif, l'excédent de revenus pour l'année 2023 se monte à **Fr. 488'214.50**.

Après le paiement des dépenses nettes d'investissements de **Fr. 6'405'046.25**, l'exercice 2023 présente une insuffisance de financement de **Fr. 2'745'475.69**. Ce résultat financier porte l'endettement net à **Fr. 26'350'616.40**.

Entre l'exercice 2022 et 2023, la marge d'autofinancement a diminué de Fr. 184'281.37, soit de 4.79%

- Les revenus financiers ont augmenté de Fr. 878'185.16
- Les charges financières ont augmenté de Fr. 1'062'466.53

L'excédent de revenus 2023 est supérieur au résultat de l'année 2022 de Fr. 121'743.29, avec pour raison principale des différences de valeurs et de traitement en lien avec les comptes de fonds pour financements spéciaux.

Aperçu des indicateurs financiers et analyse

1. Taux d'endettement net (I1)	2022	2023	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux	189.4%	193.3%	191.4%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

Le **taux d'endettement net** qui s'élève à 193.3% pour l'exercice 2023 est considéré comme **mauvais**, de plus il est en augmentation par rapport à l'exercice 2022. Comme le détail du calcul ci-dessous l'indique, l'évolution de l'indicateur provient de l'augmentation de la dette nette de Fr. 2'746'976.99. La hausse des revenus fiscaux ne suffit pas à améliorer le ratio.

			2022	2023	Moyenne
Dette nette I	CHF		23'603'639.41	26'350'616.40	24'977'127.91
Revenus fiscaux	40	CHF	12'464'565.10	13'630'748.77	13'047'656.94
			189.37%	193.32%	191.43%

2. Degré d'autofinancement (I2)	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	253.0%	57.1%	94.7%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

Le **degré d'autofinancement** a subi une importante diminution en 2023, en cause, la marge d'autofinancement qui a subi une baisse de Fr. 184'281.37 mais surtout le volume conséquent d'investissements réalisés durant l'exercice. La marge d'autofinancement n'a couvert que le 57.1% des investissements. Tant que la marge d'autofinancement reste stable d'année en année, le volume des investissements nets annuel influence complètement l'indicateur, il peut ainsi évoluer drastiquement.

			2022	2023	Moyenne
Autofinancement	CHF		3'843'851.93	3'659'570.56	3'751'711.25
investissements nets	CHF		1'519'098.05	6'405'046.25	3'962'072.15
			253.04%	57.14%	94.69%

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2022	2023	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.1%	0.3%	0.2%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

La **part des charges d'intérêts** nets est considérée comme **bonne** en 2023 comme en 2022, l'indicateur s'est péjoré entre l'année sous revue et l'année de comparaison.

			2022	2023	Moyenne
Charges d'intérêts nets	CHF		28'949.46	62'549.35	45'749.41
Revenus courants	CHF		19'540'188.87	19'902'823.56	19'721'506.22
			0.15%	0.31%	0.23%

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2022	2023	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	171.3%	155.1%	163.1%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

Comme en 2022, la **dette brute par rapport aux revenus** est considérée comme **mauvaise**, cependant, la situation s'est améliorée en 2023.

		2022	2023	Moyenne
Dette brute	CHF	33'469'251.29	30'862'330.05	32'165'790.67
Revenus courants	CHF	19'540'188.87	19'902'823.56	19'721'506.22
		171.28%	155.07%	163.10%

5. Proportion des investissements (I5)	2022	2023	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	18.5%	31.3%	25.6%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

Pour l'exercice 2023, la **proportion des investissements** est considérée comme **très élevée**, en raison du volume des investissements bruts. En 2022, année moins intense en terme d'investissements, l'indicateur était considéré comme moyen.

		2022	2023	Moyenne
Investissements bruts	CHF	3'419'348.86	7'364'693.30	5'392'021.08
Dépenses totales	CHF	18'505'425.72	23'553'836.08	21'029'630.90
		18.48%	31.27%	25.64%

6. Part du service de la dette (I6)	2022	2023	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	13.9%	14.6%	14.2%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

Pour l'exercice 2023, la **part du service de la dette** est considérée comme une **charge acceptable**, ce qui était également le cas pour l'exercice 2022. Le ratio a augmenté entre 2022 et 2023 et ce dernier s'approche de la limite pour laquelle la charge est considérée comme forte.

		2022	2023	Moyenne
Service de la dette	CHF	2'719'177.11	2'896'532.60	2'807'854.86
Revenus courants	CHF	19'540'188.87	19'902'823.56	19'721'506.22
		13.92%	14.55%	14.24%

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2022	2023	Moyenne
Dette nette I par habitant	5824	6307	6069

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

L'exercice 2023 indique une **dette nette par habitant** supérieure à l'exercice 2022. L'endettement est d'autant plus considéré comme **très important**.

		2022	2023	Moyenne
Dette nette I	CHF	23'603'639.41	26'350'616.40	24'977'127.91
Population résidante permanente		4'053	4'178	4'116
		5'824	6'307	6'069

8. Taux d'autofinancement (I8)	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	19.7%	18.4%	19.0%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Le **taux d'autofinancement** est considéré comme **moyen**, il en était de même l'année précédente.

		2022	2023	Moyenne
Autofinancement	CHF	3'843'851.93	3'659'570.56	3'751'711.25
Revenus courants	CHF	19'540'188.87	19'902'823.56	19'721'506.22
		19.67%	18.39%	19.02%

Considérations du Président de la commune

2023 est une année marquée par l'important chantier de la nouvelle crèche-nursérie et de la rénovation du bâtiment historique de l'administration communale. Un exercice qui voit aussi se terminer la mise à niveau qualitative de notre eau potable avec la fin de la mise en œuvre du procédé d'ultrafiltration.

Des chantiers indispensables qui arrivent à terme et qui nous permettent d'amorcer une décrue du volume de nos investissements. Un endettement qui a augmenté inévitablement mais heureusement, des emprunts tous consolidés dans une période très favorable aux bas taux d'intérêts avec de longues échéances. Tels sont les tenants de cette année 2023 dont les aboutissants passent par des prochaines années consacrées aussi à l'amortissement de ces dettes.

Caractéristiques des comptes 2023

Sauf exception, les variations qui concernent les amortissements ainsi que les split (séparation en lien avec MCH2) de comptes ne sont pas commentées.

Conformément à l'ordonnance sur la gestion financière des communes, les principales variations importantes par rapport au budget 2023 sont les suivantes :

Fonctionnement

	Compte 2023	Budget 2023	Compte 2022
Administration générale (0)			
1. Biens, services et autres charges 022.31	466'251.12	447'100.00	496'539.39
2. Participation District Conthey 022.3632.26	12'159.00	0.00	11'958.00

1. L'écart au budget s'explique principalement par :

-Une position manquante au budget pour les frais de mise à l'enquête, impressions et publications (022.3102.00) et des coûts de Fr. 32'252.45. Le montant du budget était indiqué dans le compte Frais d'organisation assemblée primaire (022.3130.14). Les coûts sont maintenant séparés, le dépassement du budget pour le cumul des deux comptes est de Fr. 11'074.80 et s'explique par une augmentation des frais pour les impressions (le 1955, enveloppes avec logo etc.) ;

-Un écart de Fr. 10'467.40 sur les frais de téléphones, internet et télé réseau (022.3130.10) qui s'explique par des coûts supplémentaires induits par l'utilisation de locaux provisoires pour l'administration.

2. La position pour la participation de la commune était manquante au budget 2023.

	Compte 2023	Budget 2023	Compte 2022
Ordre et sécurité publics, défense (1)			
3. Charges de transfert 122.36	213'887.50	190'700.00	233'662.30
4. Conservation du cadastre 1400.3130.15	87'365.65	65'000.00	84'578.70
5. Soldes sapeurs-pompiers 150.3001.10	42'050.25	13'600.00	11'850.95
6. Stationnement de troupes 161.4470.01	0.00	15'000.00	9'118.60

3. Le dépassement du budget provient essentiellement de la participation communale au SOC (122.3632.08) avec Fr. 43'310.90 de plus que prévu. Depuis la cantonalisation, les décisions pour la facturation des frais de curatelles prennent plus de temps, le SOC a bouclé ses comptes 2023 sans tenir compte, par prudence, des revenus non facturés, mais uniquement des revenus effectifs. La baisse des revenus est la cause principale d'un déficit plus élevé. Les frais de curatelles à charge de la commune (122.3632.19) sont quant à eux moins élevés que prévu avec un différentiel favorable par rapport au budget de Fr. 22'608.-.

4. Les charges pour la conservation du cadastre dépassent le budget prévu de Fr. 22'365.65, elles sont du même ordre de grandeur que les charges des comptes 2022. Le volume des prestations pour les relevés des bâtiments et des natures est ainsi resté relativement important en 2023.

5. Les soldes des sapeurs-pompiers dépassent le budget de Fr. 28'450.25 en raison de l'augmentation du nombre d'heures effectuées pour les sinistres ainsi que les soldes en lien avec les cours et formations.

6. Il n'y a pas eu de revenu pour le stationnement de troupes (location des abris par l'armée) en 2023.

	Compte 2023	Budget 2023	Compte 2022
Enseignement et formation (2)			
7. Petit matériel (fournitures) scolaires 212.3100.05	53'883.39	40'000.00	48'288.80
8. CPTA Thérapie animale et soutien 212.3130.41	13'580.00	3'500.00	7'315.00
9. Contributions pour élèves 212.3631.00	1'241'669.60	1'188'640.00	1'176'515.90
10. Charges de transfert 213.36	977'961.80	846'840.00	877'731.70
11. Frais pour location de personnel 218.3132.02	43'886.15	0.00	28'941.00
12. Revenus de transferts 218.46	158'981.50	187'490.00	159'473.25
13. Transp. Scolaires second. II 251.3634.03	44'201.75	33'000.00	39'846.60

7. Le budget 2023 pour les fournitures scolaires n'était pas suffisant. Le dépassement s'élève à Fr. 13'883.39. Les charges pour le matériel scolaire ont aussi augmenté par rapport à 2022. La hausse des coûts de matériel

scolaire est liée principalement à l'augmentation du nombre d'élèves (+4.98% pour l'année scolaire 2022-2023 par rapport à 2021-2022).

8. Les frais pour le soutien aux élèves en difficulté par le CPTA sont plus élevés que prévu de Fr. 10'080.- sur l'année 2023, le montant est supérieur de Fr. 6'265.- par rapport aux comptes 2022.
9. Les charges de transfert (facture du Canton) pour l'école primaire sont supérieures au budget de Fr. 53'029.60.
10. Les contributions (facture du Canton) pour les élèves du degré secondaire (CO) sont plus élevées que le budget de Fr. 116'444.- (213.3631.00) et la participation de la commune au fonctionnement du CO des Deux Rives (213.3632.00) dépasse quant à elle le budget de Fr. 23'316.55.
11. La différence entre les comptes et le budget 2023 provient du fait que ces frais n'étaient pas budgétés. Il était prévu que tous les postes au sein de l'UAPE soient pourvus. L'UAPE a fait face à des difficultés de recrutement et à des arrêts de travail. Ces frais sont à mettre en parallèle avec les charges de personnel moins élevées (Fr. 435'548.79 dans les comptes 2023 pour un budget de Fr. 529'700.-)
12. Les revenus de transferts de l'UAPE sont moins élevés que prévus car le solde de la subvention cantonale 2022 en faveur du Canton a été déduite sur 2023 (un exercice de décalage), la subvention fédérale (année 3 sur 3 pour la création de places d'accueil) reçue s'est avérée plus basse que prévue.
13. Les charges pour les Rail check sont supérieures au budget de Fr. 11'201.75, les comptes 2022 présentaient déjà une charge au-dessus du budget 2023. Les revenus (251.4631.01) évoluent en conséquence.

	Compte 2023	Budget 2023	Compte 2022
Culture, sport et loisirs, église (3)			
14. Biens, services et autres charges 329.31	101'872.00	79'500.00	91'573.79
15. Entretien éclairage public 342.3141.01	19'339.85	0.00	0.00
16. Participation paroisses 350.3632.04	82'295.61	46'200.00	13'848.00

14. Les coûts d'entretien de l'espace Johannis (329.3144.06) sont plus élevés que ceux planifiés, avec notamment des frais de mise en conformité OIBT et une augmentation des charges en lien avec l'exploitation de la salle (facture de l'AVCT). Les charges d'exploitation sont à mettre en parallèle avec les recettes de l'espace Johannis qui dépassent le budget prévu (329.4470.06).

Aussi, un montant non prévu au budget de Fr. 9'961.25 a été alloué pour le matériel d'éclairage de la scène.

15. Les éclairages extérieurs (projecteurs) ainsi que les cadres et verres de l'Eglise de St-Pierre-des-Clages ont été complètement remplacés. Ces coûts n'étaient pas prévus au budget.
16. La participation de la commune au déficit des paroisses dépasse le budget prévu de Fr. 36'095.61.

	Compte 2023	Budget 2023	Compte 2022
Santé (4)			
17. Soins de longues durées (EMS) 412.3634.05	275'708.78	230'000.00	303'839.10

17. Les coûts facturés par les EMS ont été supérieurs à ce qui était prévu au budget 2023. La charge des comptes 2023 est tout de même inférieure à celle figurant aux comptes 2022. Les participations de la commune pour les EMS dépend du nombre de pensionnaires, de la durée de séjour et du niveau de prestations.

	Compte 2023	Budget 2023	Compte 2022
Prévoyance sociale (5)			
18. Frais pour location de personnel 54151.3132.02	13'211.50	0.00	9'245.45

18. Comme pour l'UAPE, aucun montant n'a été prévu au budget pour la location de personnel. Il était prévu que tous les postes au budget puissent être pourvus, ce qui n'a pas été le cas. On peut ainsi relever que la crèche a aussi connu des difficultés de recrutement et dans une moindre mesure des arrêts de travail. Ces frais sont à mettre en parallèle avec les charges de personnel moins élevées (Fr. 931'173.31 dans les comptes 2023 pour un budget de Fr. 1'008'968.-).

	Compte 2023	Budget 2023	Compte 2022
Trafic et télécommunications (6)			
19. Charges de transfert 613.36	734'170.00	347'800.00	354'889.35
20. Entretien, réparation véhicules 615.3149.00	25'177.45	0.00	36'722.95
21. Transports publics régionaux 622.3631.11	139'588.80	121'000.00	99'187.10

19. Le montant de la participation pour l'entretien des routes cantonales (613.3631.10) a dépassé le budget de Fr. 368'867.15.

Ce dépassement provient de deux éléments qu'on peut distinguer ainsi :

-La facture du Canton pour l'entretien des routes cantonales s'est élevée à Fr. 263'995.65 pour le budget prévu de Fr. 250'000.- ;

-Les autres coûts concernent aussi des factures émises par le Canton, mais il s'agit de l'entretien de routes cantonales à l'intérieur de la localité, certaines factures concernent des travaux ayant eu lieu durant des années antérieures à 2023.

Les amortissements (613.3660.11) sont plus importants que prévu car le montant des coûts d'investissements pour les routes cantonales (facture du Canton) a été supérieur au budget.

20. Le compte pour les coûts d'entretien, réparation et services des véhicules sert à distinguer l'achat de matériel, des prestations de service d'entretien et réparation effectuées par des tiers. Le budget 2023 était indiqué uniquement dans le compte 615.3101.01 Matériel et fournitures pour véhicules et machines et ne s'élevait qu'à Fr. 25'000.-, ainsi le montant du dépassement budgétaire est de Fr. 13'269.06 en cumulant les deux positions.

21. La participation aux frais pour les transports publics régionaux dépasse le budget de Fr. 18'588.80.

	Compte 2023	Budget 2023	Compte 2022
Protection de l'environnement et aménagement du territoire (7)			
22. Assistance, support informatique 710.3133.00	19'190.01	5'000.00	5'115.00
23. Autres loyers et frais d'utilisation 710.3169.00	11'100.00	0.00	20'400.00
24. Entretien STEP 7201.3143.02	82'847.92	72'000.00	100'945.82
25. Taxes annuelles déchets 730.4240.13	381'776.59	417'320.00	327'323.05
26. Entretien torrents, bisses et rivières 741.3142.01	286'880.45	10'000.00	35'552.80
27. Contrats de maintenance 741.3158.01	10'048.40	0.00	6'375.85
28. Surveillance des falaises 745.3132.08	103'124.45	0.00	0.00
29. Marais d'Ardon et de Chamoson 750.3612.03	12'500.00	0.00	0.00
30. Autorisations cantonales constr. 790.3130.16	46'722.00	0.00	34'717.75

22. Les coûts du support informatique pour la facturation des taxes d'eau potable dépasse le budget de Fr. 14'190.01, un travail d'analyse à des fins d'amélioration du module a été réalisé avec pour objectif de rendre le processus de facturation plus simple.

23. La dernière facture de location du skid mobile pour l'ultrafiltration n'a pas été budgété séparément en 2023.

24. Le budget pour l'entretien de la STEP a été dépassé de Fr. 10'847.92, l'infrastructure étant vieillissante ce surplus de charges est lié à des coûts de révision et de renouvellement indispensables.

25. Les taxes annuelles pour les déchets du budget désignaient les taxes nécessaires pour équilibrer le service. Les taxes effectivement facturées en 2023, malgré une hausse de la taxe de base, ne suffisent pas à autofinancer le service.

26. L'important dépassement du budget pour l'entretien des torrents et rivières à pour cause les orages et crues de l'été 2023. Ces événements ont nécessité des travaux d'urgence pour la réfection des seuils et enrochements. Ces charges donnent droit à des subventions cantonales.

27. L'écart au budget pour les contrats de maintenance est en lien avec la surveillance des cours d'eaux et des laves torrentielles.

28. Le montant de Fr. 103'124.45, non prévu au budget 2023, concerne des prestations effectuées par un bureau d'étude pour la surveillance des falaises. Les prestations en question sont celles des années 2019 à 2023, elles donnent droit à des subventions cantonales.

29. La participation de la commune aux frais pour les travaux de revitalisation du marais d'Ardon et de Chamoson n'était pas prévue au budget. Le montant figurant dans les comptes 2023 est un transitoire qui reflète la part de la commune pour les travaux de 2023.

30. La position budgétaire 2023 est mal classifiée, le montant prévu se trouve donc par erreur dans le compte 790.3611.02, ce poste était budgété à Fr. 35'000.- or les charges 2023 se sont révélées être supérieures de Fr. 11'722.-.

	Compte 2023	Budget 2022	Compte 2022
Economie publique (8)			
32. Autres honoraires conseillers ext. 819.3132.03	32'747.86	20'000.00	0.00
33. Prélèvement sur fin. Spéc. Irrigation 819.4510.03	18'660.74	0.00	3'024.56
34. Assistance, support informatique 840.3133.00	13'538.30	0.00	0.00

32. Le budget pour le plan directeur d'irrigation et de filtration a été dépassé de Fr. 12'747.86.

33. Le budget du service Irrigation a été calculé avec une taxe permettant l'autofinancement. En 2023, le service présente finalement un déficit de Fr. 18'660.74 car la taxe facturée n'était pas suffisante.

34. Des frais pour la mise en place du module de facturation de la nouvelle taxe touristique ont été nécessaires, ces derniers ont été déduits du versement à la société de développement. Les revenus des nouvelles taxes figurent également dans les comptes 2023. Les charges et revenus des taxes touristiques sont neutres pour la commune.

Services autofinancés

Financement spécial	01.01.2023	31.12.2023	Variation	Remarque
Déchets	156'638.00 CHF	190'087.48 CHF	33'449.48 CHF	Déficit du service 2023 par financement spécial
Eau Potable	-648'358.77 CHF	-832'305.50 CHF	-183'946.73 CHF	Bénéfice du service 2023 par financement spécial
Irrigation	-45'215.78 CHF	-26'555.04 CHF	18'660.74 CHF	Déficit du service 2023 par financement spécial
Eaux Usées	1'555'790.38 CHF	1'351'755.38 CHF	-204'035.00 CHF	Amortissement du déficit (2015) Le déficit 2023* a été imputé au ménage communal

Détail Eaux Usées	Déficit 2023
Eaux usées	79'809.32 CHF
STEP	441'036.29 CHF
Total déficit* 2023 E.U	520'845.61 CHF

Finances et impôts

Le total des recettes d'impôts est en augmentation par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022.

Les recettes fiscales qui figurent dans les comptes tiennent compte des variations observables sur les années antérieures une fois les taxations définitives connues. Les provisions sont étudiées et ajustées sur la base des recettes effectives des années précédentes.

Remarques sur les revenus par catégorie :

910 Impôts des personnes physiques

Ces revenus sont supérieurs à l'estimation prudente du budget 2023 et en augmentation par rapport aux comptes 2022.

911 Impôts des personnes morales

Ces revenus sont supérieurs à l'estimation prudente du budget 2023 et en augmentation par rapport aux comptes 2022 malgré l'entrée en vigueur de la RFFA.

919 Autres impôts

Les revenus pour les impôts sur les bénéfices en capital sont supérieurs aux prévisions du budget 2023 et des comptes 2022.

Par contre, les revenus pour l'impôts sur les mutations, supérieurs au budget 2023, ont diminué de Fr. 112'774.35 par rapport aux comptes 2022.

930 Péréquation financière

Le versement de la péréquation financière intercommunale est en-dessous du budget de Fr. 12'907.-

950 Quotes-parts, autres

Les revenus d'impôt sur les gains immobiliers dépassent le budget prévu mais ils sont inférieurs aux comptes 2022.

Les revenus d'impôts sur les successions et les donations ont quant à eux diminués en 2023, ils sont inférieurs au budget prévu de Fr. 78'545.05 et inférieurs aux comptes 2022 de Fr. 46'965.75.

961 Intérêts

Les produits des intérêts sur créances et comptes courants ont diminué de Fr. 79'134.90 car l'entreprise Genedis a remboursé à la commune sa part pour l'emprunt, qui générerait un revenu de cet ordre de grandeur. En contrepartie, Genedis a reversé des dividendes à la commune plus importants que prévus.

Remarques sur les charges :

961 Intérêts

Deux nouveaux comptes ont été ouverts en comptabilité pour séparer les pertes sur débiteurs.

Les comptes 961.3180.00 et 961.3180.01 sont utilisés pour les rectifications sur créances, c'est-à-dire les ajustements provisionnels.

Les pertes sur débiteurs effectives sont indiquées dans les comptes 961.3181.01 et 961.3181.02.

Les montants apparaissant ainsi en valeur négative dans les charges sont issus de la dissolution des provisions après reclassements.

Investissements

Pour l'exercice 2023, les principaux investissements sont les suivants :

Investissements nets supérieurs à 100'000.-

- Travaux de transformation, bâtiment communal
- Travaux de transformation, nouvelle crèche
- Réservoirs et conduites, ultrafiltration
- Travaux de sécurisation des rivières et torrents, pont fusible Champ Neuf

Investissements nets compris entre 50'000.- et 99'999.99

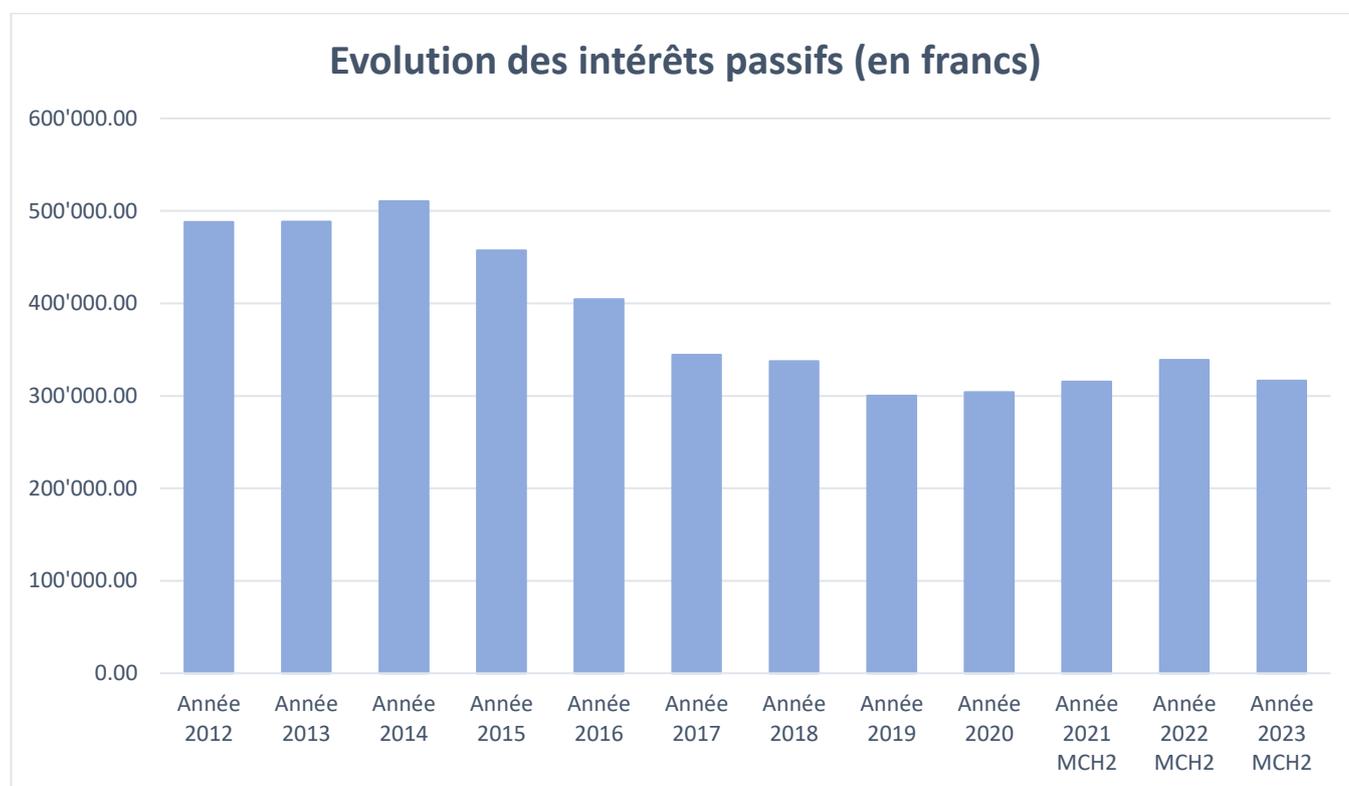
- Routes communales, Impasse Rouiller
- Routes cantonales, participation aux investissements
- PGEE, règlement eaux usées
- Eclairage public, Impasse Rouiller
- Tronçon naturel du St-André, mise à l'enquête, notice d'impact, honoraires
- Compteurs d'eau potable

Remarques

- CO des Deux Rives :
Dans les comptes 2023, figure une dépense d'investissement négative qui provient du solde de la subvention pour les travaux de transformation. Cette dernière a été compensée avec les charges d'investissement, comme cela a été fait sur l'exercice précédent. Le transitoire pour le solde de la subvention avait été évalué avec prudence.

Les intérêts passifs

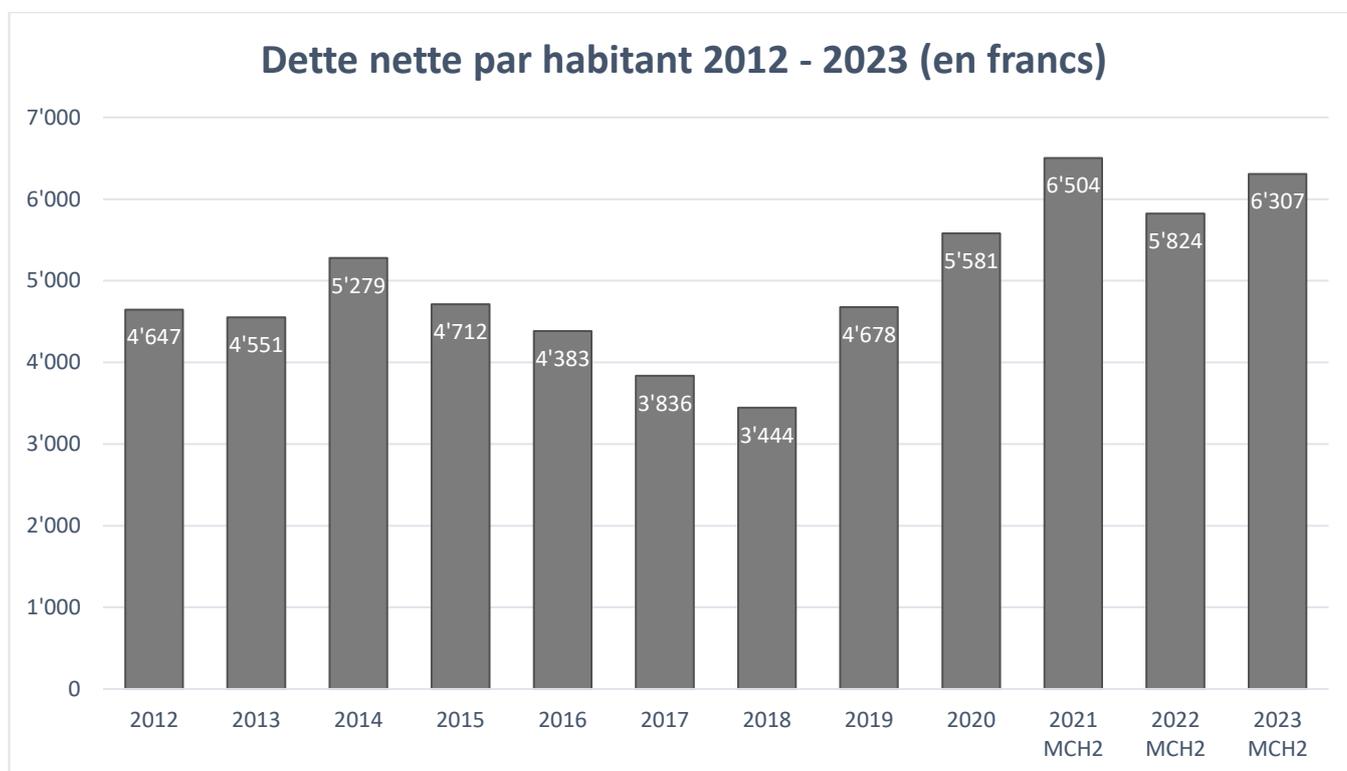
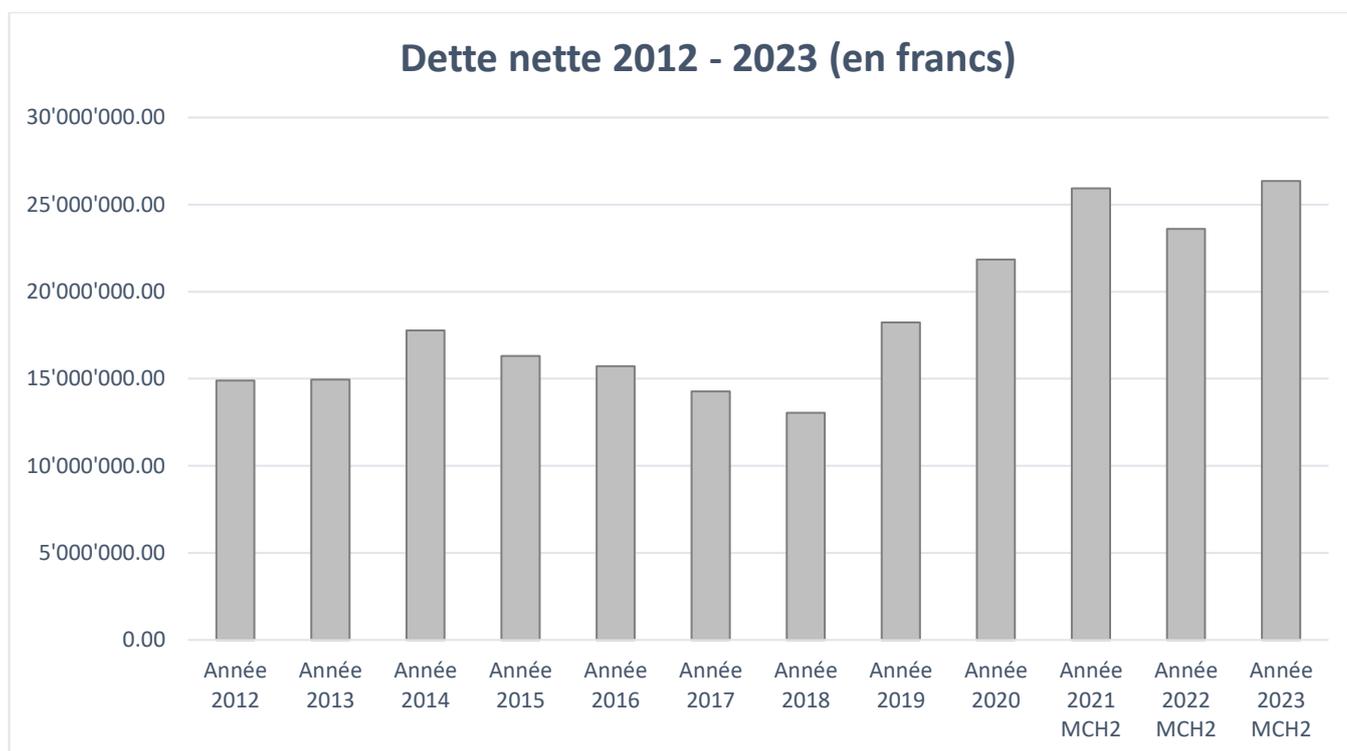
Année	Montant (CHF)
2012	488'019.23
2013	488'223.91
2014	510'397.96
2015	457'427.31
2016	404'321.16
2017	344'421.01
2018	337'330.52
2019	300'241.80
2020	303'865.34
2021	315'251.80
2022	338'914.92
2023	316'447.00



Les intérêts passifs, ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent. Malgré la hausse de l'endettement, les charges d'intérêts sont stables depuis 2019.

Sur l'année 2023, le taux moyen des dettes à long terme était de 0.81%, ce dernier peut être considéré comme très favorable.

Endettement net



Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte
2022

Budget
2023

Compte
2023

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	15'847'671.86	16'313'501.70	16'910'138.39
Revenus financiers	+ CHF	19'691'523.79	17'927'846.00	20'569'708.95
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	3'843'851.93	1'614'344.30	3'659'570.56

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'843'851.93	1'614'344.30	3'659'570.56
Amortissements planifiés	- CHF	2'552'491.10	2'858'960.00	2'714'622.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	1'397'413.15	360'497.00	391'483.03
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	610'260.08	716'747.00	54'110.22
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	137'736.55	152'300.00	119'361.25
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	1'040'665.70	-
Excédent de revenus	= CHF	366'471.21	-	488'214.50

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	3'419'348.86	8'787'600.00	7'364'693.30
Recettes	- CHF	1'900'250.81	1'299'640.00	959'647.05
Investissements nets	= CHF	1'519'098.05	7'487'960.00	6'405'046.25
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'843'851.93	1'614'344.30	3'659'570.56
Investissements nets	- CHF	1'519'098.05	7'487'960.00	6'405'046.25
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	5'873'615.70	2'745'475.69
Excédent de financement	= CHF	2'324'753.88	-	-

Compte de résultats échelonné		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	4'476'548.59	5'059'268.70	4'795'320.23
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	4'075'618.82	4'276'400.00	4'002'002.50
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	2'408'537.30	2'740'260.00	2'564'019.15
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	1'397'413.15	360'497.00	391'483.03
36 Charges de transferts	CHF	6'476'684.88	6'681'833.00	7'345'337.15
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	18'834'802.74	19'118'258.70	19'098'162.06
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	12'464'565.10	11'825'000.00	13'630'748.77
41 Patentes et concessions	CHF	9'135.50	2'000.00	11'062.65
42 Taxes	CHF	3'533'506.14	3'390'870.00	3'652'836.11
43 Revenus divers	CHF	525'000.00	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	610'260.08	716'747.00	54'110.22
46 Revenus de transferts	CHF	1'713'482.05	1'758'776.00	1'844'896.59
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	18'855'948.87	17'693'393.00	19'193'654.34
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		21'146.13	-1'424'865.70	95'492.28
34 Charges financières	CHF	338'914.92	371'000.00	316'447.00
44 Revenus financiers	CHF	684'240.00	755'200.00	709'169.22
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	345'325.08	384'200.00	392'722.22
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		366'471.21	-1'040'665.70	488'214.50
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	366'471.21	-1'040'665.70	488'214.50

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2022

Etat 31.12.2023

1	Actif	42'742'897.16	45'431'130.39
	Patrimoine financier	14'166'661.96	13'283'832.19
100	Disponibilités et placements à court terme	6'329'925.50	5'321'823.31
101	Créances	5'247'017.29	6'672'760.69
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	2'517'229.17	1'216'758.19
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	72'490.00	72'490.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	28'576'235.20	32'147'298.20
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	24'702'493.20	28'584'996.20
142	Immobilisations incorporelles	229'500.00	156'300.00
144	Prêts	3'240.00	-
145	Participation capital social	2'216'002.00	2'050'602.00
146	Subventions d'investissement	1'425'000.00	1'355'400.00
2	Passif	42'742'897.16	45'431'130.39
	Capitaux de tiers	37'770'301.37	39'634'448.59
200	Engagements courants	2'054'009.54	1'865'514.00
201	Engagements financiers à court terme	6'441.75	6'816.05
204	Passifs de régularisation	2'233'021.72	6'682'188.88
205	Provisions à court terme	595'000.00	615'400.00
206	Engagements financiers à long terme	31'408'800.00	28'990'000.00
208	Provisions à long terme	130'585.40	130'585.40
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1'342'442.96	1'343'944.26
	Capital propre	4'972'595.79	5'796'681.80
29	Capital propre	4'972'595.79	5'796'681.80

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		488'214.50
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	2'714'622.00
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	391'483.03
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	54'110.22
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	119'361.25
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire		3'659'570.56
	Dépenses d'investissements		
50	Immobilisations corporelles	-	7'184'433.22
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	145'295.98
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-46'038.75
56	Propres subventions d'investissement	-	81'002.85
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
	Recettes d'investissements		
60	Transferts au patrimoine financier	+	11'200.00
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	945'207.05
64	Remboursement de prêts	+	3'240.00
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-6'405'046.25
		Etat 31.12.2022	Etat 31.12.2023
100	Disponibilités et placements à court terme	6'329'925.50	5'321'823.31
101	Créances	5'247'017.29	6'672'760.69
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	2'517'229.17	1'216'758.19
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	-	-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	72'490.00	72'490.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	2'054'009.54	1'865'514.00
201	Engagements financiers à court terme	6'441.75	6'816.05
204	Passifs de régularisation	2'233'021.72	6'682'188.88
205	Provisions à court terme	595'000.00	615'400.00
206	Engagements financiers à long terme	31'408'800.00	28'990'000.00
208	Provisions à long terme	130'585.40	130'585.40
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1'342'442.96	1'343'944.26
	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		1'737'373.50
29	Capital propre	4'972'595.79	5'796'681.80
	Variation des liquidités et placements à court terme		-1'008'102.19

100	Disponibilités et placements à court terme	6'329'925.50	5'321'823.31	-1'008'102.19
-----	--	--------------	--------------	---------------

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	0 Administration générale	1'479'944.76	120'561.20	1'717'850.00	134'360.00	1'722'335.28
1 Ordre et sécurité publics, défense	1'243'118.47	241'829.85	1'262'600.00	195'400.00	1'261'075.49	204'280.28
2 Formation	4'637'226.11	582'109.60	4'945'770.00	532'330.00	4'981'790.71	670'325.05
3 Culture, sports et loisirs, église	1'122'683.97	70'860.65	1'095'360.00	68'750.00	1'096'441.70	76'342.00
4 Santé	747'436.35	-	719'753.00	-	782'067.49	-
5 Prévoyance sociale	2'577'977.88	1'078'296.41	3'126'868.70	1'091'800.00	2'828'055.76	1'072'171.80
6 Trafic et télécommunications	1'739'937.14	206'448.90	1'909'920.00	156'800.00	2'083'121.77	148'297.85
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	4'313'566.11	3'700'723.95	3'320'037.00	2'746'377.00	3'452'745.49	2'737'939.62
8 Economie publique	754'726.30	291'767.86	833'850.00	339'100.00	917'485.48	489'201.39
9 Finances et impôts	1'318'695.57	14'009'185.45	753'250.00	13'379'676.00	1'010'485.50	15'107'737.33
Total des charges et des revenus	19'935'312.66	20'301'783.87	19'685'258.70	18'644'593.00	20'135'604.67	20'623'819.17
Excédent de charges		-		1'040'665.70		-
Excédent de revenus	366'471.21		-		488'214.50	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	4'476'548.59		5'059'268.70		4'795'320.23	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'075'618.82		4'276'400.00		4'002'002.50	
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'408'537.30		2'740'260.00		2'564'019.15	
34 Charges financières	338'914.92		371'000.00		316'447.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'397'413.15		360'497.00		391'483.03	
36 Charges de transferts	6'476'684.88		6'681'833.00		7'345'337.15	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	761'595.00		196'000.00		720'995.61	
40 Revenus fiscaux		12'464'565.10		11'825'000.00		13'630'748.77
41 Patentes et concessions		9'135.50		2'000.00		11'062.65
42 Taxes		3'533'506.14		3'390'870.00		3'652'836.11
43 Revenus divers		525'000.00		-		-
44 Revenus financiers		684'240.00		755'200.00		709'169.22
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		610'260.08		716'747.00		54'110.22
46 Revenus de transferts		1'713'482.05		1'758'776.00		1'844'896.59
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		761'595.00		196'000.00		720'995.61
Total des charges et des revenus	19'935'312.66	20'301'783.87	19'685'258.70	18'644'593.00	20'135'604.67	20'623'819.17
Excédent de charges		-		1'040'665.70		-
Excédent de revenus	366'471.21		-		488'214.50	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	3'419'500.00	-	3'419'500.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	75'000.00	32'250.00	-	-
2 Formation	31'436.55	500'000.00	37'000.00	-	-46'038.75	36'975.00
3 Culture, sports et loisirs, église	-125'000.00	4'760.00	-	1'000.00	-	3'240.00
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	2'215'500.00	-	2'110'500.00	-
6 Trafic et télécommunications	798'746.00	250'214.75	350'000.00	75'000.00	218'467.40	11'200.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2'636'685.40	1'047'332.88	2'620'600.00	1'191'390.00	1'586'523.62	907'602.25
8 Economie publique	77'480.91	97'943.18	70'000.00	-	75'741.03	629.80
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	3'419'348.86	1'900'250.81	8'787'600.00	1'299'640.00	7'364'693.30	959'647.05
Excédent de dépenses		1'519'098.05		7'487'960.00		6'405'046.25
Excédent de recettes						

Compte des investissements selon les natures

Compte 2022

Budget 2023

Compte 2023

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	3'233'415.16		8'580'600.00		7'184'433.22	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	119'643.35		120'000.00		145'295.98	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	31'436.55		37'000.00		-46'038.75	
56 Propres subventions d'investissement	34'853.80		50'000.00		81'002.85	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		76'485.75		-		11'200.00
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		39'658.88		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		1'779'346.18		1'298'640.00		945'207.05
64 Remboursement de prêts		4'760.00		1'000.00		3'240.00
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	3'419'348.86	1'900'250.81	8'787'600.00	1'299'640.00	7'364'693.30	959'647.05
Excédent de dépenses		1'519'098.05		7'487'960.00		6'405'046.25
Excédent de recettes	-		-		-	

Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	2022	2023	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux	189.4%	193.3%	191.4%

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	253.0%	57.1%	94.7%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2022	2023	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.1%	0.3%	0.2%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2022	2023	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants	171.3%	155.1%	163.1%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2022	2023	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	18.5%	31.3%	25.6%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2022	2023	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	13.9%	14.6%	14.2%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2022	2023	Moyenne
Dette nette I par habitant	5824	6307	6069

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	19.7%	18.4%	19.0%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2022	2023	
1. Taux d'endettement net (I1)	189.37%	193.32%	191.43%
	mauvais	mauvais	mauvais
2. Degré d'autofinancement (I2)	253.04%	57.14%	94.69%
	haute conjoncture	récession	cas normal
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.15%	0.31%	0.23%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	171.28%	155.07%	163.10%
	mauvais	mauvais	mauvais
5. Proportion des investissements (I5)	18.48%	31.27%	25.64%
	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. très élevé	eff. d'inv. élevé
6. Part du service de la dette (I6)	13.92%	14.55%	14.24%
	charge acceptable	charge acceptable	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	5824	6307	6069
	endettement très important	endettement très important	endettement très important
8. Taux d'autofinancement (I8)	19.67%	18.39%	19.02%
	moyen	moyen	moyen

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2023 à l'Assemblée primaire de la commune de Chamoson

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune de Chamoson, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Chamoson, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil communal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil communal, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

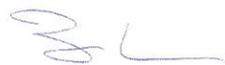
Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- l'endettement de la commune de Chamoson est considéré comme très important et que, durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente,
- selon notre appréciation, la commune de Chamoson est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Martigny, le 6 mai 2024

NOFIVAL SA
ASR 501643



Gaëtan Brigante
Réviseur agréé
Réviseur responsable



Claude Tornay
Expert-réviseur agréé

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la commune de Chamoson

1. Base légale

L'établissement du compte de la commune de Chamoson se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La commune de Chamoson se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.-

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

- Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 20'000.-

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 50'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

En cas de réévaluation, le patrimoine financier doit faire l'objet d'évaluation ultérieure au plus tôt après 5 ans par un réviseur particulièrement qualifié au sens du code des obligations.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.-

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 50'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr 0.-

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 20'000.-

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 20'000.-

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats. Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	4'972'596	876'196	52'110	5'796'682
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-1'018'854	387'982	52'110	-682'982
291	Fonds classés dans le capital propre				-
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	5'991'450	488'215		6'479'664

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2059.00	Provision pertes sur débiteurs impôts (ducroire)	555'000		255'000	300'000
2059.01	Provision pertes sur débiteurs autres (ducroire)	40'000	25'000	40'000	25'000
2059.02	Provision pertes sur débiteurs impôts cas spécifiques	-	120'000		120'000
2059.03	Provision pertes sur débiteurs autres cas spécifiques	-	170'400		170'400
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme

595'000

315'400

295'000

615'400

Total provisions à long terme

-

-

-

-

Total des provisions

595'000

315'400

295'000

615'400

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Genedis	976	7	976'000	39'040	976'000	976'000
TéléOvronnaz augm. CA	6'055	0	580'000	-	286'400	257'800
FMV	3'829	0	191'450	6'382	1	1
BCVs	40	0	400	142	1	1
Société anonyme						
Fondation						
Société coopérative						
Divers						
C.O des Deux Rives		28			953'600	816'800

Tableau des garanties

en francs suisses	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
Tennis-Club de Chamoson / Banque Raiffeisen No 7619.31	41'250	16'250	-25'000
Caveau de Chamoson / Banque Raiffeisen No 5682.49	60'000	55'000	-5'000
FC Chamoson / Banque Raiffeisen Sion-Région 6773363245	73'125	65'125	-8'000
Usine de traitement des ordures UTO /Enevi (part commune de Chamoson au 31.12.2023 Fr. 311'443.67)	15'036'041	12'782'445	-2'253'596
Total engagements hors bilan	15'210'416	12'918'820	-2'291'596

Tableau des immobilisations

Compte N Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires								
1400 Terrains	2'261'891		11'200	2'250'691	-	2'250'691	0%	0.00%
1401 Routes / voies de communication	1'981'400	137'465		2'118'865	148'265	1'970'600	7%	7.00%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA	1'194'900	444'355	635'664	1'003'591	70'590	933'001	7%	7.03%
1403 Autres travaux de génie-civil	5'102'200	1'135'130	272'568	5'964'762	417'462	5'547'300	7%	7.00%
1404 Bâtiments du PA	13'556'401	5'530'000	36'975	19'049'426	1'559'225	17'490'201	8%	8.19%
1405 Forêts PA	-			-		-	0%	0.00%
1406 Biens meubles du PA	605'701			605'701	212'498	393'203	35%	35.08%
1409 Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420 Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%	0.00%
1429 Autres immobilisations incorporelles	229'500	82'779		312'279	155'979	156'300	50%	49.95%
144X Prêts	3'240		3'240	-		-	Selon risque	0.00%
145X Participation capital social	2'216'002	-46'039		2'169'963	119'361	2'050'602	Selon risque	5.50%
146X Subventions d'investissement	1'425'000	81'003		1'506'003	150'603	1'355'400	10%	10.00%
Total comptes ordinaires	28'576'235	7'364'693	959'647	34'981'281	2'833'983	32'147'298		

Considérations finales

Avec des investissements correspondant globalement au budget et un résultat au compte de fonctionnement nettement plus positif que prévu, l'exercice 2023 se conclut de façon plutôt sereine. Le niveau d'endettement reste très important, cependant la commune est en mesure de faire face à ses engagements. Les emprunts ayant été contractés durant une période où les taux d'intérêts étaient bas, les charges d'intérêts restent mesurées.

Les travaux pour la correction du tronçon naturel du St-André, prévus en 2023 ont été reportés à l'année suivante pour des raisons d'organisation. De plus, ces derniers ne peuvent s'effectuer que durant certains mois pour des raisons techniques et sécuritaires.

Il restera tout de même, pour les années à venir, de nombreux défis à relever. Par une gestion saine et réfléchie, le Conseil municipal mettra tout en œuvre pour les réaliser.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHAMOSON

Le Président :

Le Secrétaire :

Claude CRITTIN

Pascal LUISIER